Ce certificat concerne un animal non domestique de

L'ANNEXES A du règlement (CE) 338/97 Et/ou une ESPÈCE PROTÉGÉE au titre des articles L411-1 du code de l'environnement

Réalisé par www.eppsa.fr

## CERTIFICAT DE CESSION

Article 10 - I

Arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

ANIMAL VIVANT

IDENTIFICATION DU CÉDANT						
Nom Prénom(s) ou raison sociale :						
Adresse:						
Code Postal : Ville :	Pays:					
Références administratives pour la détention : [ ] Autorisation/déclaration de détention :						
[ ] Certificat de Capacité:						
IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE						
Nom Prénom(s) ou raison sociale :						
Adresse:						
Code Postal : Ville :	Pa	ys :		<u> </u>		
Références administratives pour la détention : [ ] Autorisation/déclaration de détention :						
[ ] Certificat de Capacité :						
DESCRIPTION DU SPÉCIMEN [	[] MAMMIFÈRE [] REPTILE					
Nom scientifique :	Nom vernaculaire :					
Sexe : [ ] Mâle [ ] Femelle [ ] Inconnu Date de naissance ou âge :						
Marquage : [ ] Bague fermée [ ] Bague ouverte [ ] Puce Nº						
Statut(s)de l'espèce : [ ] Annexe A (CE) 338/97 [ ] Annexe B (CE) 338/97 & Protégée (L411) [ ] Protégée (L411)						
Origine de l'animal : [] Né en captivité [] Issu d'importation [] Prélevé en milieu naturel						
Autorisation administrative (CE) 338/97 : [ ] CIC [ ] Permis d'import N°						
Caractère(s) particulier(s):						
L'animal est cédé à titre : [ ] Définitif [ ] Prêt [ ] Autre :						
Cette attestation est rattachée à [] Facture du [] Autre :						
Cette cession est à titre [ ] Gratuit [ ] Onéreux - Conditions financières :						
Le cédant certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus. Il certifie avoir transmis tous les documents originaux nécessaires à la cession du spécimen et selon la réglementation en vigueur. Le cessionnaire certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus. Il certifie également que le cédant lui a bien transmis tous les documents originaux nécessaires au moment de l'acquisition du spécimen.						
Signature de l'attestation	ETABLIE A		LE			
Le cédant		Le cessionnaire				